DLP 27-7-84395041

Avertissements agricoles

SPV

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Bulletin n° 20

Le 22 Aout 1984

CULTURES LEGUMIERES

PLEIN CHAMP

CAROTTE :

OIDIUM : Cette maladie a fait son apparition dans les cultures. Effectuer un traitement avec l'une des matières actives suivantes : BUPIRIMATE, CHINOMETHIONATE, DINOCAP, DITALIMPHOS, FENARIMOL, IMAZALIL, PYRAZOPHOS, SOUFRE, TRIADIMEFON, TRIFORINE.

ALTERNARIA : Les risques deviennent importants. Les matières actives utilisables sont : MANEBE, MANCOZEBE, CAPTAFOL, IPRODIONE, CHLOROTHALONIL. Les traitements fongicides sont à renouveller tous les 12 jours.

MOUCHE : Vol nul

CHOU FLEUR :

NOCTUELLE : Cette année, les dépôts d'oeufs sont importants dans la plupart des situations. Effectuer dès réception un traitement avec l'une des matières actives suivantes :

- acephate	750 g/M.A./ha	Orthène
- chlorpyriphos methyl	450 g/M.A./ha	Reldan
- cypermethrine	30 g/M.A./ha	Nombreuses spécialités
- deltaméthrine	7,5 g/M.A./ha	Décis
- endosulfan + parathion -		Drifène AP, Ekadrine PE.
- méthomyl	350 g/M.A./ha	Lannate
- perméthrine	50 g/M.A./ha	Ambush, Perthrine

Produit également aphicide.

On effectuera un 2ème traitement 15 jours après celui-ci.

PUCERONS : Actuellement quelques colonies de pucerons cendrés sont visibles sur les plants de chou. Utiliser alors de préférence pour le traitement noctuelle, un produit également aphicuté.

FRAISE :

OIDIUM : Les premières tâches font leur apparition. (Matières actives utilisables, voir Oïdium de la carotte).

CHENILLES DE NOCTUELLES : Attendre les premiers dégâts (feuilles trouées) pour intervenir. Utiliser de préférence l'acephate (Orthène) également efficace contre l'otiorrhynque.

ACARIENS : Surveiller l'apparition des premiers symptômes. Eventuellement, intervenir avec un acaricide spécifique.

P.1.302

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur Gérant P. Duffaud - CPPAP N° 478 AD

Quartier Cantarel - B.P. 95 84140 MONTFAVET - Téléphone : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : EDITION GENERALE 100 F - TOMATE 45 F - VITI. VAR 45 F - CERISIER 45 F

NAVET :

MOUCHE DU CHOU : Le vol se poursuit. Renouveller la protection conseillée dans notre bulletin n° 17 sur les navets récoltés après le 10 Septembre.

POIREAU :

TEIGNE : Le vol se poursuit. Renouveller la protection conseillée dans notre dernier bulletin.

SERRES ET ABRIS

TOMATE :

NOCTUELLE : (Heliothis armigéra) : Les risques sont importants (voir bulletin n° 18). La fermeture des portes et ouvrant la nuit peut permettre de limiter les dépôts d'oeufs par les papillons venus de l'extérieur.

OIDIUM : Surveiller d'éventuels foyers. Matières actives utilisables : CHINOMETHIONATE, FENARIMOL, SOUFRE poudre mouillable.

SALADE :

PSEUDO JAUNISSE : On luttera efficacement contre les aleurodes afin d'éviter au maximum la transmission de ce virus.

ARBORICULTURE

MALADIES DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES :

Pour les fruits destinés à la conservation par le froid, il est conseillé d'effectuer deux ou trois traitements en fonction des précipitations. Le premier s'effectuera 30 à 40 jours avant récolte et le dernier 5-6 jours avant. On utilisera un des fongicides suivants :

bénomyl 30 g M.A./hl (Benlate), carbendazime 30 g M.A./hl (nombreuses spécialités) ou thiophanate-méthyl 70 g M.A./hl (Pelt 44)

Contre les *MILDIOUS (Phytophthora)* transmis par les souillures de terre, on effectuera des pulvérisations sur les parties basses des arbres jusqu'à un mètre de hauteur avec une des matières actives suivantes :

captafol, folpel, mancozèbe ou tolyfluanide (Méthyleuparène) si des dégâts ont été observés l'an dernier.

VITICULTURE

BOTRYTIS : NE PAS NEGLIGER LE TRAITEMENT EN VERAISON.

Dans le Haut Var, après les orages de début Aout, les premiers foyers de Botrytis sont visibles sur les parcelles non protégées..

TORDEUSES DE LA GRAPPE : TRAITEMENT EN ZONES PRECOCES.

Le troisième vol est plutôt faible. Peu de captures encore et dans les zones précoces très attaquées, les captures baissent rapidement après de fortes prises.

En conséquence, le traitement préventif sera conseillé seulement dans les parcelles habituellement très infestées, tandis qu'ailleurs un traitement ayant à la fois une action curative et préventive sera plus adapté afin de mieux couvrir un éventuel étalement de la génération ; ce dernier traitement sera placé 5 à 10 jours après la date conseillée pour le préventif.

Voici donc les dates d'interventions préventives pour les points d'observation suivants, à étendre aux vignobles de précocité équivalente.

VAUCLUSE ET DROME :
- Parcelles tardives de l'appellation Châteauneuf du Pape, Plan de Dieu, Mazan précoce à partir du 23.08.
- Côteaux précoces du Comtat : Cabrières d'Avignon, Ménerbes, Maubec, Côteaux de Vedène à Caumont, Mazan, Beaumes de Venise, Travaillan, Ste Cécile les Vignes, Suze la Rousse précoce = à partir du 25.08.
- Plaine du Comtat : Cavaillon, le Thor = à partir du 29.08 (cette date pourra éventuellement être modifiée dans un prochain bulletin).

BOUCHES DU RHONE :
- Côteaux de Noves à Eyragues, Côteaux des Alpilles, Pourtour de l'Etang de Berre, la Fare les Oliviers = à partir du 29.08 (idem Vse).

VAR :
- Puget ville = à partir du 22.08.
- Gonfaron = à partir du 25.08.
- La Cadière d'Azur,St-Cyr = à partir du 27.08.

---ooo---